### Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20081010-0000001525-DE

#### Acte Certifié exécutoire

Envoi: 14/10/2008

Réception par le Prefet : 14/10/2008 Publication : 17 001. 2008

Pour le Président du Conseil Général et par délégation

Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CG-2008-4-5-2

Séance du vendredi 10 octobre 2008

# Conseil Général Haut-Rhin

# Extrait des délibérations

du Conseil Général

## REHABILITATION DE L'ANCIENNE CAVE COOPERATIVE DE SIGOLSHEIM

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général.

VU le rapport du Président du Conseil Général

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 194 968 € à la Commune de Sigolsheim pour son projet de réhabilitation de l'ancienne Cave Coopérative. Les aménagements des espaces encore disponibles de ce bâtiment ne pourront faire l'objet de subvention complémentaire pour les 10 prochaines années.
- Précise que cette subvention exceptionnelle ne nécessitera pas d'inscriptions budgétaires spécifiques. Les crédits qui seront votés à l'occasion du budget 2009 permettront d'assurer les paiements.
- Donne délégation à la Commission Permanente du Conseil Général pour engager définitivement les crédits afférents lors du démarrage des travaux et après réception des ordres de service.

LE PRESIDENT

Charles BUT

Adopté voix contre abstentions